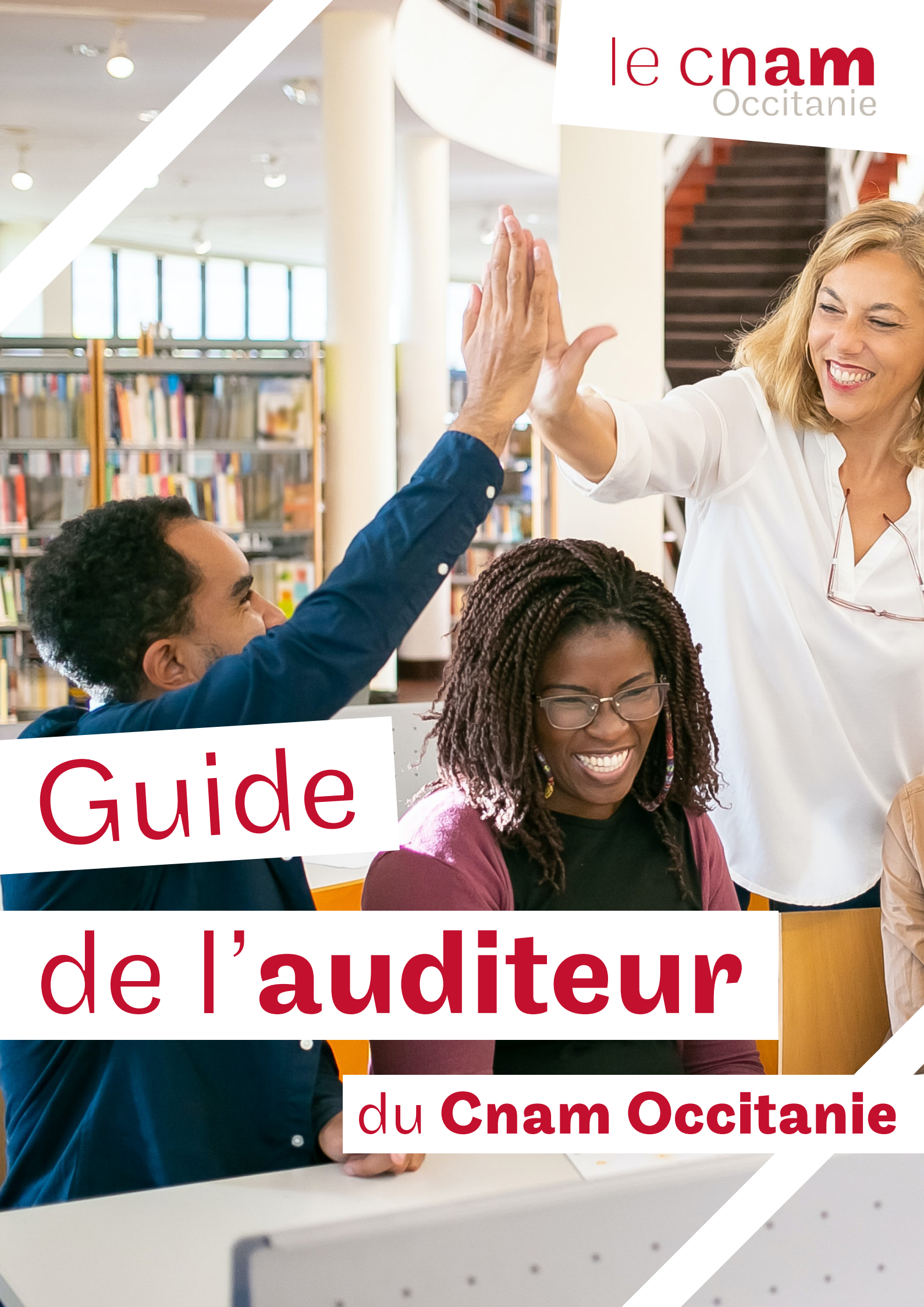




Guide

de l'auditeur

du **Cnam Occitanie**

Bienvenue au Cnam Occitanie

Le Cnam Occitanie, la formation partout, pour tous !

Le Cnam Occitanie s'adresse à tous les salariés, travailleurs indépendants, créateurs d'entreprise, demandeurs d'emploi, personnes en retour à l'emploi, souhaitant monter en compétences pour être plus à l'aise dans leur quotidien professionnel, évoluer dans leur poste ou pour se reconvertir !

Avec le Cnam Occitanie, il est possible de concilier activité professionnelle et formation, de suivre une progression cohérente, tout en **conservant une mobilité professionnelle et géographique** (le Cnam est présent sur l'ensemble du territoire français et à l'étranger). De plus, votre expérience est capitalisée dans le parcours de formation et convertie en crédits.

Le Cnam Occitanie, partenaire de l'alternance pour votre avenir !

Le Cnam Occitanie s'adresse également aussi aux étudiants à la recherche d'une insertion professionnelle réussie. Il propose des formations en alternance (contrats d'apprentissage et de professionnalisation), alliant préparation d'un diplôme d'État reconnu et acquisition d'une première expérience professionnelle.

*M. Paul Charlemagne, Président de l'Association de Gestion du Cnam Occitanie et M. Xavier Bulle, Directeur du Centre Cnam en région Occitanie, ainsi que l'équipe administrative vous souhaitent la **bienvenue** et une **belle réussite** au Cnam Occitanie.*

Notre ambition :

*Rendre chacun **acteur** de sa **trajectoire professionnelle** et répondre aux besoins en **compétences** actuels et futurs du territoire régional grâce à **un enseignement professionnel supérieur de qualité**, de proximité et flexible **pour tous**.*

Sommaire

Nous suivre sur le web.....	6
Contacter les anciens élèves.....	6
Les centres d'enseignement.....	7
Les informations pratiques.....	8
Vos référents.....	9
La mission Handi'Cnam.....	10
Vos ressources et outils.....	11
Les examens.....	12
L'expérience professionnelle.....	13
Le stage en entreprise.....	14
La délivrance du diplôme/du certificat.....	14
La valorisation des acquis.....	15
Votre avis.....	16
Le règlement intérieur.....	17
La sécurité.....	18
Règlement général sur la protection des données.....	20
Les règles applicables en matière de santé et de sécurité en milieu professionnel.....	21
Le Cnam, un réseau international.....	22

Nous suivre sur le web...

Réseaux sociaux

Suivez notre actualité, nos temps forts, nos rendez-vous, l'évolution de la formation professionnelle, nos nouveaux parcours,... grâce à nos différents réseaux sociaux !



Site internet

Consultez notre site internet pour connaître toute notre offre de formations et nos actualités !

www.cnam-occitanie.fr

Découvrez également le portail national pour prendre connaissance des actualités de l'établissement public !

www.cnam.fr

Contactez les anciens élèves

Un million de diplômés du Cnam, c'est la force d'un réseau social !

Rejoignez la communauté Cnam pour échanger entre Cnamiens, partager les actualités de l'établissement et donner votre avis !

Rendez-vous en ligne pour découvrir toutes les associations : <http://eleves.cnam.fr/la-communaute-des-cnamiens/>

En voici quelques unes :

- **Ae2Cnam** : Une association d'élèves et anciens élèves bénévoles, jeunes, dynamiques et expérimentés, pour vous aider dans votre parcours au Cnam.
- **Feae Cnam** : fédération des associations d'élèves et anciens élèves du Cnam.
- **Yes We Cnam !** : BDE des apprentis de l'école d'ingénieur et des masters en alternance du Cnam.

Les centres d'enseignement



Un centre de rattachement à Montpellier

Parc Euromédecine
989, rue de la Croix Verte
34093 Montpellier cedex 05



Une présence sur tout le territoire grâce à un engagement partenarial fort



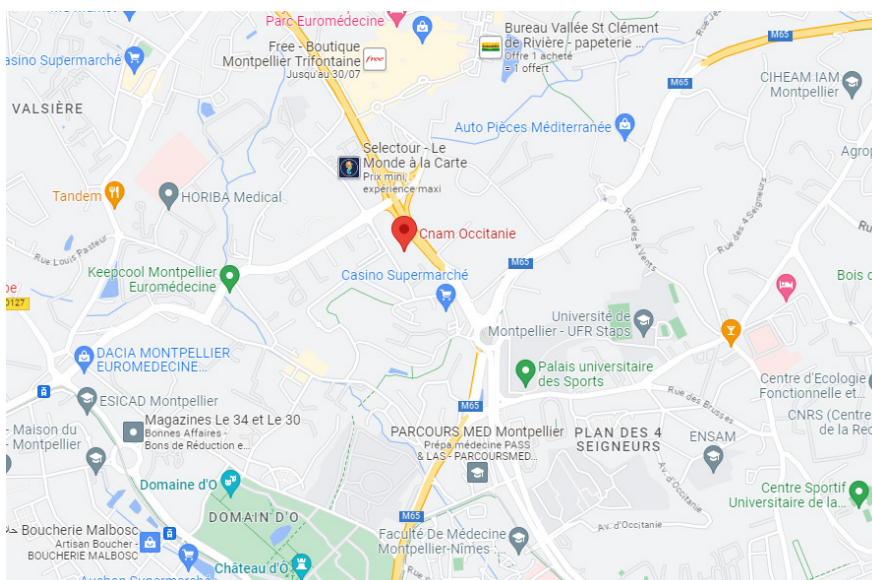
Centre régional ■ / territorial ●
Autre lieu d'enseignement ●

Les informations pratiques

Accès transports en commun :

Tramway : ligne 1 – arrêt Occitanie

Bus : ligne 6 – arrêt Antenne



Horaires :

Du lundi au vendredi de 8h15 à 18h.

Restauration

Un espace détente dédié à nos stagiaires est mis à disposition et est équipé de micro-ondes et de distributeurs automatiques de nourriture et boissons.

Vous pourrez également retrouver des food trucks installés sur notre parking, pour votre pause déjeuner.

Vos référents

Pour les personnes en parcours individuels :

Tout au long de votre parcours, les équipes du Cnam vous accompagnent :

- **Le service commercial** vous aide à compléter ou à ajuster votre projet et le choix de vos Unités d'Enseignement (U.E), pour l'année en cours et au-delà. Il vous permettra par ailleurs de vous inscrire aux différents ateliers/événements optionnels proposés en complément de votre formation.
- **Le chargé de formation** s'assure du bon déroulé de votre parcours administratif et pédagogique : entrée en formation, feuilles des présences, gestion des absences, attestations diverses, suivi pédagogique... Il est à votre écoute en cas de besoin.

Le Cnam met également à votre disposition en libre accès, un espace de documentation et des postes de travail informatiques.

Pour les personnes en alternance :

Le service commercial assure :

- Votre coaching pour la recherche d'entreprise,
- La contractualisation avec votre entreprise d'accueil.

Le chargée de formation assure :

- Votre suivi global tout au long de l'année (administratif et pédagogique).
- Un point d'étape individuel au cours de l'année ;
- Une visite au sein de votre entreprise d'accueil pour faire le point avec votre tuteur.
- L'accompagnement des tuteurs en entreprise.
- La formalisation du bilan final avec l'entreprise d'accueil.

À noter : pour certaines formations déployées en partenariat avec d'autres CFA, ces différents points peuvent être assurés par les partenaires.

La mission Handi'Cnam



Si vous êtes en situation de handicap, Handi'Cnam peut vous aider à suivre votre formation et à passer vos examens : aide pédagogique, aménagement d'épreuves...

Pour en savoir plus :

- www.handicnam.cnam.fr
- Nos équipes sont également à votre écoute pour vous aider dans vos démarches. N'hésitez pas à solliciter leur accompagnement !
- Prenez contact avec notre référente handicap pour aménager votre parcours : Céline GRANIER : celine.granier@lecnam.net



Vos ressources et outils

> L'espace numérique de travail (ENF)

Tout élève inscrit au Cnam possède un compte sur l'espace numérique de formation. L'ENF est une plateforme en ligne qui vous permet d'accéder aux documents pédagogiques élaborés par les enseignants. Il permet notamment d'accéder aux ressources numériques de cours, ou encore à des forums permettant d'échanger avec la structure, les formateurs et entre auditeurs.

Comment accéder à votre espace numérique de formation (ENF) ?

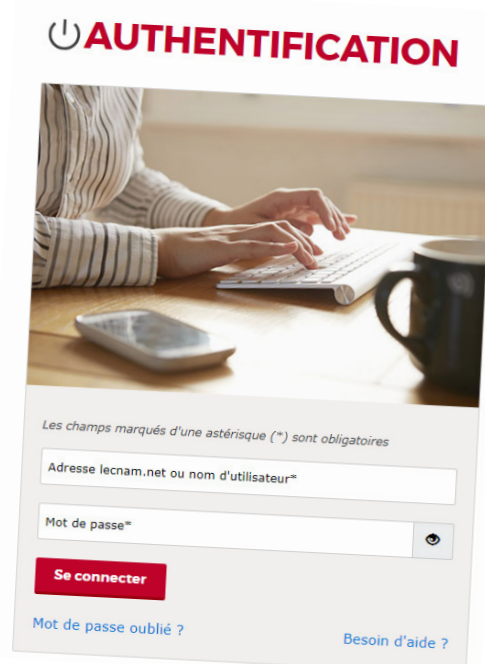
Vous recevrez vos identifiants ENF par courriel dès réception de la confirmation de votre inscription.

1. Rendez-vous sur www.lecnam.net
2. Saisissez votre identifiant ENF, prenom.nom.auditeur@lecnam.net et votre mot de passe (reçus par courriel) puis cliquez sur le bouton *Se connecter*.

En cas de difficulté, si vous n'avez pas reçu vos identifiant ou encore que le mot de passe ne fonctionne pas, cliquez sur « Mot de passe oublié ? » ou sur « Besoin d'aide ? » et suivez les instructions à l'écran ! Il est impératif de vous connecter dès votre inscription et tout au long de votre parcours.

L'ENF vous permet également de :

- suivre l'état et **consulter l'historique** de vos inscriptions
- **consulter le planning** personnalisé de vos cours :
 - retrouver vos sessions de cours, examens...
 - visualiser en temps direct d'éventuelles modifications
 - consulter ou vérifier l'emplacement de vos salles de cours
- **consulter vos résultats d'examens** (onglet « cursus »)
- **télécharger les documents administratifs** : certificat de scolarité, attestation de réussite, relevé de notes, etc.



AUTHENTIFICATION

Les champs marqués d'une astérisque (*) sont obligatoires

Adresse lecnam.net ou nom d'utilisateur*

Mot de passe*

Se connecter

[Mot de passe oublié ?](#) [Besoin d'aide ?](#)

> Les ressources informatiques : les outils accessibles depuis l'ENF

- **La suite Office 365** : permet d'accéder aux différents logiciels de travail collaboratif (Excel, Word...), d'un agenda et du service de messagerie Outlook.
- **DOCAEL** : permet d'effectuer une recherche sur l'ensemble des ressources numériques ouvertes aux auditeurs du Cnam (Science Direct, Techniques de l'Ingénieur, Business Source Complète, CAIRN, Dalloz et Cyberlibris).
- **Le logiciel d'anti-plagiat** : Le Cnam utilise l'outil d'aide à la correction (Magister) pour repérer, contrôler ou prévenir les éventuels plagats.

La plateforme d'aide et d'accompagnement des auditeurs <http://assistance-numerique.cnam.fr/> vous aide à prendre en main et à utiliser les outils de l'ENF.

Les examens

Chaque UE fait l'objet d'un contrôle de connaissances (examen écrit, oral, contrôle continu...). Cet examen formel de validation est organisé à l'issue de chaque unité d'enseignement. **Vous recevrez une convocation sur votre messagerie lecnam.net** (accessible via l'ENF) vous précisant la date et l'horaire. L'examen se déroule sur votre lieu de formation.

Pour les personnes en parcours individuels :

- Le jour de l'examen, vous devrez arriver 15 minutes avant l'heure d'examen prévue, et obligatoirement présenter une pièce d'identité en cours de validité et votre convocation.
- Vous recevrez votre convocation via votre espace ENF.

À noter : les examens des cours suivis en FOAD se déroulent dans votre centre de rattachement. Dès réception de votre convocation à l'examen, il faut impérativement la transmettre à votre référent administratif en région afin qu'il soit organisé au sein votre centre d'inscription, selon les mêmes conditions (date, horaires...).

Pour les personnes en alternance :

- Le jour de l'examen, vous devrez arriver 15 minutes avant l'heure d'examen prévue, et obligatoirement présenter une pièce d'identité en cours de validité et votre convocation.
- Votre convocation vous sera adressée par le chargé de formation qui suit votre dossier.

Les dispositions relatives aux examens figurent sur notre règlement national des examens. Il vous sera remis à l'entrée en formation.

L'expérience professionnelle

Pour les personnes en parcours individuels :

Les enseignements du Cnam s'appuient sur l'expérience professionnelle acquise dans la spécialité du diplôme préparé. Celle-ci est obligatoire et contrôlée avant la délivrance du diplôme. La rédaction d'un rapport d'activité sera demandée dans la plupart des cas. Reportez-vous à la fiche descriptive de la formation : <http://formation.cnam.fr>

Vous travaillez ou avez travaillé dans le domaine du diplôme préparé, mais vous n'êtes pas sûr de remplir les conditions d'expérience pour obtenir ce diplôme ?
Il est possible de demander l'examen anticipé de votre expérience professionnelle : <https://diplome.cnam.fr/>



Le stage en entreprise

Pour les personnes en parcours individuels :

Si vous ne possédez pas l'expérience professionnelle requise dans la spécialité du diplôme que vous préparez, il vous sera demandé de réaliser un stage en entreprise.

Il est alors nécessaire de renseigner avec l'employeur, un formulaire de demande de stage en entreprise, précisant la durée et les missions envisagées.

Celui-ci doit être soumis au chargé de formation Cnam, environ 15 jours avant le début du stage (à minima). Ce document est préalable à la convention de stage qui sera établie ensuite en trois exemplaires.

A savoir : Vous devez au préalable avoir validé quelques unités d'enseignement composant le diplôme.

La délivrance du certificat/diplôme

Pour obtenir un diplôme au Cnam, il faut :

- posséder les prérequis ou en être dispensé ;
- valider toutes les unités d'enseignement qui composent le diplôme (hormis pour les parcours en alternance pour lesquels il y a un système de compensation) ;
- remplir les conditions d'expérience professionnelle (expérience professionnelle et/ou stage en entreprise) ;
- valider, dans la plupart des cas, l'unité d'activité par la rédaction d'un rapport d'activité ou de stage (selon la fiche descriptive du diplôme).

Pour réaliser sa demande de diplôme, il faut :

Pour les personnes en parcours individuel :
votre demande de délivrance de diplôme et d'analyse de l'expérience professionnelle s'effectue en ligne : <https://diplome.cnam.fr/>
(à l'exception des parcours Ingénieurs).

Pour les personnes en alternance : le chargé de formation s'occupe des démarches et vous accompagne dans la constitution de votre dossier de demande.



À noter : les certificats d'établissement du Cnam, doivent être validés dans un délai maximum de quatre années.
Nous pouvons vous aider à finaliser votre dossier.

La valorisation de l'expérience

> Plusieurs dispositifs de validation des acquis existent :

VAPP (Validation des Acquis Professionnels et Personnels)

Permet d'entrer dans une formation diplômante en l'absence du diplôme prérequis.

VES (Validation des Etudes Supérieures)

Permet d'obtenir en dispense, une partie d'un diplôme du Cnam à partir d'études supérieures ou formations.

> Comment entamer une démarche de validation des acquis ?

Le dossier se consigne avec le chargé de formation qui s'occupe ensuite de son instruction.

Vous possédez un diplôme étranger, vous souhaitez le faire reconnaître ?

Le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ne délivre pas d'équivalence d'un diplôme obtenu à l'étranger.

Vous devez faire une demande d'attestation de comparabilité en ligne, sur le site internet du Centre Enic-Naric, afin de justifier d'un niveau de formation validé ou d'une équivalence reconnue par le système éducatif français : www.ciep.fr/enic-naric-france. **A noter : La délivrance de cette attestation n'est pas automatique, et ce service est payant.**

Ayez le réflexe «Validation des acquis de l'expérience» !

Au cours de votre carrière, envisager la validation des acquis de l'expérience pourra être envisageable pour évoluer naturellement dans votre domaine ! Vous pourrez avoir recours à la **VAE et l'équipe du Cnam Occitanie pourra vous accompagner !**

Rencontrez nos équipes lors de réunions d'information collectives.

Consultez les dates sur notre site, ou contactez- nous par téléphone 04.67.63.63.40 ou par mail lgr_contact@lecnam.net

Votre avis

À l'issue de chaque semestre, l'Observatoire national mène une enquête auprès de tous les auditeurs(trices) du Cnam afin de recueillir leur appréciation sur les enseignements qui leur ont été dispensés, tant sur l'adéquation entre le contenu pédagogique et l'objet de l'enseignement que sur des aspects organisationnels ou relationnels avec l'enseignant(e).

Cette enquête est essentielle dans une démarche de développement de qualité et de réponse aux attentes du public.

Afin d'inscrire le Cnam Occitanie dans l'amélioration continue de ses performances, une adresse mail régionale vous permet de nous faire part d'éventuelles remarques ou suggestions d'améliorations :

lgr_monaviscompte@lecnam.net

Elles font l'objet d'un suivi régulier par la Direction.



Le règlement intérieur

Durant votre formation, vous devrez vous conformer au règlement intérieur de l'établissement. Il vous sera remis à l'entrée en formation.

Chacun par son comportement, le respect des hommes et des femmes, ainsi que des locaux et moyens mis à disposition, contribue à la sécurité de tous, au bon déroulement des formations et concourt au bien vivre ensemble dans l'établissement.

À noter : pour les cours suivis en dehors des murs du Cnam Occitanie, le règlement de l'établissement partenaire s'applique.



La sécurité

Les dispositions relatives à l'hygiène, la sécurité et la discipline, figurent sur notre règlement intérieur. Il vous sera remis à l'entrée en formation.

Rappel de quelques consignes élémentaires

Respectez les consignes qui vous sont communiquées et/ou qui sont affichées. Il est notamment interdit de manger dans les salles de cours, de consommer des produits stupéfiants et, conformément à la Loi Evin, de fumer ou de consommer de l'alcool au sein des locaux du Cnam.

INTERDIT



OBLIGATOIRE



Stationnement en marche arrière obligatoire

Le stationnement en marche arrière obligatoire est un dispositif d'évacuation rapide en cas d'incendie et d'incident dans votre établissement.

Se garer en marche arrière facilite le départ des véhicules lors d'une évacuation.



Conduite à tenir en cas d'accident

Signalez immédiatement l'accident aux personnels du Cnam qui ont suivi la formation de Sauveteur Secouriste du Travail



Conduite à tenir en cas d'incendie

INCENDIE	EVACUATION
 En cas d'incendie, gardez votre calme et prévenez : Le loge ou le PC incendie en fonction du site sur lequel vous êtes. (Cf numéros utiles sur la couverture)	 A l'audition du signal d'évacuation ou sur l'ordre d'un responsable, dirigez vous sans précipitation vers la sortie.
 Si l'incendie n'est pas maîtrisable, déclenchez l'alarme.	 Ne revenez pas en arrière. N'utilisez pas de monte-charge ou d'ascenseur. En cas de fumée baissez vous, l'air frais est près du sol.
 Si possible, attaquez le foyer au moyen des extincteurs à la base des flammes. Ne prenez aucun risque.	 Rendez vous au point de rassemblement.

Cette consigne est affichée dans les locaux (couloirs, salles de cours) du Cnam.

Lorsque vous êtes en salle de cours, vous êtes sous la responsabilité de l'enseignant ; dès l'audition du signal d'évacuation, celui-ci vous demandera d'évacuer les lieux.

Panneaux relatifs au sauvetage et au secours



Issue de secours
droite



Sortie de
secours

Panneaux relatifs à la sécurité incendie



Panneaux de danger



Risque électrique Risque incendie

Numéros utiles



Règlement général sur la protection des données

En application du **Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)**, entré en application le 25 mai 2018, **vous disposez d'un droit d'accès aux données personnelles collectées et traitées par le Cnam.** Votre accès à l'Espace Numérique de Formation du Cnam (ENF) induit l'enregistrement de différentes données personnelles (nom, prénom, date de naissance, email personnel...), nécessaire au fonctionnement du portail ENF ainsi qu'aux différents outils liés à l'ENF vers lesquels ces données sont potentiellement exportées. Vous pouvez consulter vos données personnelles liées à l'ENF à cette adresse : https://lecnam.net/affichage_informations

Vous pouvez également obtenir la rectification de vos données personnelles ou exercer votre droit d'opposition pour un motif légitime et impérieux. Vous pouvez exercer ce droit en contactant votre centre Cnam. Les coordonnées de votre centre figurent sous la page "Mon compte".

Données personnelles collectées

Le Cnam ne collecte et ne traite que les données strictement nécessaires à l'exécution de ses missions d'intérêt public et relevant de l'autorité publique dont il est investi.

Finalités de la collecte

Les données collectées sont traitées exclusivement pour permettre votre inscription, le suivi de vos formations, la délivrance de vos diplômes, certifications et attestations de réussite et, à des fins statistiques et de suivi de la qualité, qui peuvent engendrer l'envoi des enquêtes ponctuelles de satisfaction. Les données personnelles collec-

tées ne font l'objet d'aucun traitement à finalité commerciale de quelque sorte que ce soit.

Destinataires des données

Les données personnelles collectées ne sont communiquées qu'à des destinataires habilités et déterminés du personnel du Cnam, soumis à une obligation de discrétion professionnelle et au secret professionnel dans l'exercice de leurs fonctions.

Conservation des données

Les données personnelles collectées ne sont conservées que pour la durée nécessaire aux finalités pour lesquelles elles ont été collectées.

Hébergement des données. Les données personnelles liées au portail ENF et aux plateformes de formation Moodle sont hébergées en France dans les locaux du Cnam.

Sécurité des données

Le Cnam assure la protection et la sécurité de vos données personnelles stockées sous le portail ENF et les plateformes de formation Moodle grâce à des systèmes et des moyens physiques et/ou logistiques telles que des mesures de sécurité physique pour le contrôle d'accès aux infrastructures sur lesquelles sont stockées les données personnelles, ou des procédés d'identification forts des administrateurs habilités du personnel du Cnam (politique stricte de gestion et de sécurité des mots de passe).

Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la Cnil à cette adresse : www.cnil.fr

Les règles applicables en matière de santé et de sécurité en milieu professionnel

Votre employeur est notamment tenu d'assurer le suivi de votre état de santé, afin de vous informer sur les risques éventuels auxquels vous expose votre poste de travail et préserver votre santé tout au long de votre parcours professionnel. En fonction de votre poste de travail, des risques professionnels auxquels vous êtes exposé, de votre état de santé et de votre âge, vous bénéficiez d'une visite d'information et de prévention (VIP). La VIP doit avoir lieu au plus tard dans les 2 mois qui suivent votre embauche ou bien avant l'affectation à votre poste lorsque vous êtes mineur. La VIP de l'apprenti a les mêmes objectifs que pour tout nouvel embauché, qu'elle soit effectuée par le service de santé au travail ou par un médecin de ville, à savoir :

- Vous interroger sur votre état de santé ;
- Vous informer sur les risques éventuels auxquels vous expose son poste de travail ;
- Vous sensibiliser sur les moyens de prévention à mettre en œuvre ;
- Identifier si votre état de santé ou les risques auxquels vous êtes exposé nécessitent une orientation vers le médecin du travail ;
- Vous informer sur les modalités de suivi de votre état de santé par le service de santé et sur la possibilité que vous disposez de bénéficier, à tout moment, d'une visite à votre demande avec le médecin du travail.

Le temps nécessaire aux examens et aux visites médicales est pris sur vos heures de travail sans aucune retenue de salaire et rémunéré comme temps de travail effectif, et les honoraires dus au médecin sont pris en charge par l'employeur.

LES INTERLOCUTEURS SANTE ET DE SECURITE AU TRAVAIL

Interlocuteurs internes à l'entreprise

- Le Comité Social et Economique (CSE) : Obligatoire à partir de 11 salariés, le CSE a des attributions en matière de santé, de sécurité des conditions de travail, d'activités sociales et culturelles. Il assure l'expression collective des salariés.
- Le responsable sécurité : Il est présent en fonction de la taille de l'entreprise. Son rôle est d'assister et d'aider l'employeur à la mise en place d'une politique de prévention des risques

professionnels.

- L'infirmier(e) de santé au travail : Obligatoire à partir de 200 salariés dans l'industrie et 500 dans le tertiaire, il assure le suivi de la santé des salariés et participe à la politique de prévention de l'entreprise.
- Le Sauveteur Secouriste du Travail (SST) : Salarié formé pour intervenir en cas d'accident du travail ou d'un malaise, il est aussi un acteur de prévention.

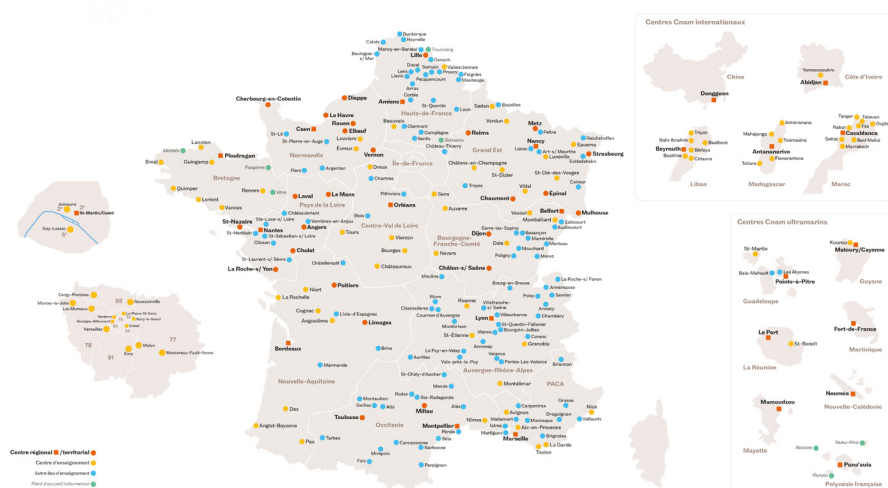
Interlocuteurs externes à l'entreprise

- Le service de santé au travail : La médecine du travail intervient auprès des salariés pour prévenir toute altération de leur santé dans l'exercice de leur activité professionnelle. Une visite à l'embauche puis des visites régulières permettent de maintenir l'aptitude du salarié à son poste.
- L'inspection du travail : Elle informe, conseille et contrôle l'application des règles du droit du travail au sein des entreprises.

LES ATTEINTES A LA SANTE EN MILIEU PROFESSIONNEL

- Accident de trajet : Il peut se produire lors des trajets aller ou retour entre : le lieu de travail et le lieu du domicile, le lieu de travail et le restaurant, la cantine ou tout autre lieu où le salarié prend ses repas. Le domicile inclut la résidence principale, la résidence secondaire ou un lieu fréquenté de façon habituelle pour des motifs familiaux. L'itinéraire doit être le plus direct possible, mais peut inclure de brefs arrêts liés aux nécessités de la vie courante (covoiturage régulier, enfants à déposer à l'école, etc.).
- Accident du travail : Est considéré comme accident du travail, quelle qu'en soit la cause, l'accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail à toute personne salariée ou travaillant, à quelque titre ou en quelque lieu que ce soit, pour un ou plusieurs employeurs ou chefs d'entreprise.

Le Cnam, un réseau international



Au-delà de la formation professionnelle, intégrer le Cnam Occitanie c'est aussi être sensibilisé aux missions menées par l'établissement public auquel nous sommes liés, à savoir, la recherche et la diffusion de la culture scientifique et technique.

> Les Moocs du Cnam



Les MOOC « Massive Open Online Courses », désignent les **formations en ligne ouvertes à tous, souvent gratuits**. Ceux du Cnam le sont. La formation repose sur des vidéos et documents complémentaires en ligne. Chacun travaille à son rythme et peut échanger via une plate-forme avec l'équipe pédagogique. Avoir suivi et validé totalement un MOOC, c'est-à-dire avoir réussi l'évaluation, permet d'obtenir une attestation voire une certification.

Pour consulter la liste rendez-vous en ligne : www.cnam.fr/tous-nos-moocs/

> Le Musée des arts et métiers

Le Musée conserve aujourd'hui une exceptionnelle collection, près de 80 000 objets et 15 000 dessins classés par catégorie : instruments scientifiques, matériaux, construction, communication, énergie, mécanique et transport.

Votre carte d'auditeur du Cnam vous permet un accès gratuit au Musée des arts et métiers !



Pour en savoir + : www.arts-et-metiers.net
60 Rue Réaumur - 75003 Paris

+ de 500 diplômes, titres ou certificats

+ de 1800 modules de formation

“ Le Cnam c’est la possibilité de monter en compétences grâce à des formations de Bac +1 à Bac +5, en suivant des modules courts ou des formations diplômantes, en alternance ou à distance ! ”

Parc Euromédecine

989 rue de la Croix Verte

34093 Montpellier

04 67 63 63 40

contact@cnamoccitanie.fr

www.cnam-occitanie.fr



Nos formations sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.



Adaptez votre parcours de formation, prenez contact avec notre référente handicap :
Céline Granier
celine.granier@lecnam.net